

DÉFINITION DE CAS DES CARENCES EN MICRONUTRIMENTS ET DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME

Déclarer tout enfant ou adolescent de moins de 18 ans (jusqu'à son 18^e anniversaire) qui ont un trouble du spectre de l'autisme ET un nouveau diagnostic d'au moins l'une des carences en micronutriments suivantes :

- Carence en vitamine A ou xérophtalmie
- Scorbut
- Grave carence symptomatique en vitamine D
- Anémie ferriprive sévère

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) du patient doit avoir été diagnostiqué par un pédiatre général, un pédiatre du développement, un psychiatre ou un psychologue.

À titre d'information, l'annexe 1 contient les définitions de carences en micronutriments et des valeurs de référence des examens de laboratoire.